



# LA VIE SYNDICALE

## KAIROUAN Sbeitla et Kasserine

Le 22 décembre s'est tenue à Kairouan une très importante réunion convoquée par le Président du Syndicat des Exploitants Agricoles, M. Bouzanane. Le Président Vacherot accompagné de M. Dumont, vice-président, et Carrière, secrétaire général assistaient à cette réunion. Monsieur le Contrôleur civil et Monsieur le Caid avaient tenu à manifester par leur présence l'intérêt qu'ils portent à la question agricole et au développement de notre organisation qui poursuit des buts constructifs en accord avec les autorités. Leur geste a été très apprécié par les nombreux agriculteurs français et tunisiens venus souvent de très loin, qui se pressaient dans la salle du cinéma de M. Amer ben Mohamed El Aouani, délégué au Grand Conseil, et M. Unger, vice-président de la Chambre Mixte du Centre assistaient également à cette réunion. MM. Vacherot, Carrière et Farhat, rédacteur en chef de la "Tunisie Agricole" ont tenu à lever tout le doute, en exposant l'action constructive de la C.G.A. sur le plan général de l'économie agricole du pays. Monsieur le Contrôleur civil assure les agriculteurs de toute sa sollicitude et son appui ainsi que celui de M. le Caid. Vivement applaudi, il laisse ensuite les agriculteurs poursuivre leur réunion.

M. Ata, secrétaire adjoint du Syndicat, donne lecture d'un excellent rapport d'ensemble sur les problèmes de la région et déclare notamment : « Que le Syndicat formé depuis peu porte cependant déjà un intérêt plus grand à toutes les questions qui touchent l'agriculture dans le Kairouanais. Les membres ont été tenus au courant de l'action entreprise par la C.G.A. métropolitaine pour la défense du prix des céréales et pour le plan local de l'action qui permet aux agriculteurs de subvenir aux frais élevés de la culture des céréales. »

« Si l'on parle beaucoup — poursuit M. Ata — de l'ampleur de la récolte de 1949 dans notre région, il faut aussi se rendre compte des paiements auxquels ont été assujettis nos agriculteurs pour régler les arriérés des impôts ou des prêts contractés par eux et que depuis 5 ou 6 ans ils n'avaient pu régler faute de récolte. C'est ainsi que 95% des agriculteurs de Kairouan et de Zlass ont dû vendre leurs récoltes et certains n'ont pu garder ni leur réserve coutumière, ni semences, ni nourriture pour le bétail. »

Passant à la campagne oléicole présente, M. Ata note que « les efforts de l'Union de Tunisie, en liaison avec la centrale métropolitaine pour parvenir à un écoulement indispensable de l'abondante récolte de cette année ont porté de nombreux fruits, puisque grâce aux démarches de M. Schumann, ministre des Affaires Etrangères, le traité commercial franco-allemand doit comprendre un crédit de 2 millions de dollars ouvert pour l'importation d'huile d'olive. M. Vacherot, président de l'Union de Tunisie a su défendre sur le plan local les oléiculteurs au cours de réunions et de démarches faites pour résoudre les problèmes posés par la récolte excédentaire dont nous bénéficions. »

M. Ata soulève aussi le problème de l'Oued Zeroud qui sera longuement étudié au cours de la discussion qui suivra.

Ce rapport se termine sur les propositions suivantes :

- 1) Que le prix de l'orge de la campagne écoulée soit porté à 1.750 francs le quintal;
- 2) Que des représentants de l'organisation locale C.G.A. participent à tous les organismes locaux où se discutent et se règlent les questions agricoles, et notamment aux Sociétés

1) Que le prix de l'orge de la campagne écoulée soit porté à 1.750 francs le quintal;

2) Que des représentants de l'organisation locale C.G.A. participent à tous les organismes locaux où se discutent et se règlent les questions agricoles, et notamment aux Sociétés

Les 20 et 21 décembre ont eu lieu des réunions d'information des Syndicats locaux de Kasserine et Sbeitla, spécialement destinées aux agriculteurs Tunisiens.

Dans ce but MM. Dumont, Vice-Président de l'U.T.-C.G.A. et Farhat, rédacteur en chef de la "Tunisie Agricole" ont rendu visite à Monsieur le Contrôleur Civil de Kasserine, en renouvelant l'assurance et de la bienveillance des Pouvoirs Publics pour les Syndicats de la C.G.A., organes de défense des agriculteurs tunisiens.

Peu après Monsieur le Caid de Kasserine, en renouvelant l'assurance et ce dans l'intérêt même de ses administrés.

M. Farhat accompagné de M. Djilani Bouzanane ont ensuite pris contact avec les fellahs de Kasserine qui ont été heureux de faire part de leurs desiderata particuliers à leur région qui ont été traités en particulier aux prêts de semences et crédits sur plantation sous l'égide du paysan.

Le lendemain 21 décembre, après une réunion du Syndicat de Producteurs de Sbeitla où M. Dumont fit un exposé de l'activité générale de la C.G.A. durant l'année, une autre réunion eut lieu pour les fellahs de la région qui ont été traités en particulier aux prêts de semences et crédits sur plantation sous l'égide du paysan.

Les mêmes questions, et celles des cours des olives et de l'orge firent le fond de la discussion qui suivit et prouvèrent une fois de plus la cohésion de vue de toutes les masses agricoles de la Tunisie en quelque région que ce fut. De vifs applaudissements terminèrent la réunion avec le vœu qu'une réunion prochaine vienne compléter et approfondir cette prise de contact.

Bonne journée pour la défense syndicale des producteurs agricoles.

Après tous ces échanges de vue les articles de loi mentionnés en début de séance ont été votés soit à l'unanimité soit à une très grande majorité.

Cette première grande réunion agricole à Kairouan va certainement permettre le resserrement de toutes les bonnes volontés qui collaborent pour la défense des intérêts agricoles de cette région désertée et justement si intéressante puisqu'il y a tant à faire : Grand Conseil, Chambres Consulaires, C.G.A., autant de collaboration que le Gouvernement saura utiliser dans le travail en commun.

Après tous ces échanges de vue les articles de loi mentionnés en début de séance ont été votés soit à l'unanimité soit à une très grande majorité.

Cette première grande réunion agricole à Kairouan va certainement permettre le resserrement de toutes les bonnes volontés qui collaborent pour la défense des intérêts agricoles de cette région désertée et justement si intéressante puisqu'il y a tant à faire : Grand Conseil, Chambres Consulaires, C.G.A., autant de collaboration que le Gouvernement saura utiliser dans le travail en commun.

Le 16 décembre 1949 s'est tenue une réunion de ce syndicat qui a débattu sur les questions suivantes :

Prix des olives : Le Syndicat comparant le prix officiel des oléagineux français au prix des olives de Tunisie, constate que les oléagineux français ont été payés plus de 3 fois le prix moyen des olives en Tunisie.

Il demande, à l'unanimité des membres présents, pour pallier à cette injustice, qu'aucun droit supplémentaire ne soit imposé aux huiles tunisiennes à leur entrée en France;

Que l'introduction en France des huiles italiennes, espagnoles ou grecs ne soit autorisée qu'après répartition complète des huiles de Tunisie. Cette mesure ne constituerait pas un précédent, puisque l'année passée, l'interdiction d'entrée en France a été imposée aux huiles tunisiennes pour y permettre l'écoulement des huiles espagnoles;

Que la récolte actuelle d'olives arrivant après 5 années de récoltes nulles soit valorisée autant que faire se peut et puisse payer une juste rémunération de six années de travail;

Que les suggestions du Conseil Economique relatives à l'achat par le Ravitaillement Français de 25.000 tonnes d'huiles tunisiennes soit mises immédiatement en application.

Le 16 décembre 1949 s'est tenue une réunion de ce syndicat qui a débattu sur les questions suivantes :

Prix des olives : Le Syndicat comparant le prix officiel des oléagineux français au prix des olives de Tunisie, constate que les oléagineux français ont été payés plus de 3 fois le prix moyen des olives en Tunisie.

Il demande, à l'unanimité des membres présents, pour pallier à cette injustice, qu'aucun droit supplémentaire ne soit imposé aux huiles tunisiennes à leur entrée en France;

Que l'introduction en France des huiles italiennes, espagnoles ou grecs ne soit autorisée qu'après répartition complète des huiles de Tunisie. Cette mesure ne constituerait pas un précédent, puisque l'année passée, l'interdiction d'entrée en France a été imposée aux huiles tunisiennes pour y permettre l'écoulement des huiles espagnoles;

Que la récolte actuelle d'olives arrivant après 5 années de récoltes nulles soit valorisée autant que faire se peut et puisse payer une juste rémunération de six années de travail;

Que les suggestions du Conseil Economique relatives à l'achat par le Ravitaillement Français de 25.000 tonnes d'huiles tunisiennes soit mises immédiatement en application.

## MERCURIALES

MERCURIALE HEBDOMADAIRE  
Semaine du 2 au 8 janvier 1950

Entrées au Marché aux Bestiaux.  
Bovins : 745; ovins : 2.600; caprins : 388; équidés : 112. Total : 3.843.

Abattoirs aux Abattoirs. — Bovins : 494; ovins et caprins : 2.071; Equidés : 38; Dromadaires : 1; Porcs : 457. Total : 3.061.

Animaux de boucherie : Prix de vente du kilo de viande. — Bœufs, vaches, taureaux, bouvillons : sur pied : minimum 100; maximum 150. Abattoirs, minimum : entiers 160; post : 190; maximum : entiers : 230; T. post : 260. — Veaux de lait : 180, 200; ne se vendent pas à la cheville. — Bœufs : 120, 150; pas de vente à la cheville. — Brebis : 120, 150; pas de vente à la cheville. — Agneaux, berkaous : 150, 165; entiers : 320 et 340. — Chèvres et chevreaux : 100, 140; entiers : 200 et 260. — Porcs : 75 et 90; entiers : 130 et 145. — Jeunes agneaux, mérinos, Barbarins : 200 et 220; entiers : 400.

ÉCREMEUSES et BARATTES

SUEDOISES  
MARQUE CLOCK

Nombreuses références  
Ets SAADA FILS, successeur  
52, av. de Carthage - Tél. 44.92

CHASSE FERMIER BOTTE SKI FOOTBALL MONTAGNE TRAVAIL

MARAIS

STES DES CHAUSSURES DU MARAIS  
3, RUE DES BOIS, MARAIS-DE-LOMME (NORD)



Syndicat des Producteurs d'Agrumes

Le jeudi 19 janvier 1950 s'est tenu le bureau du syndicat. Il s'est félicité du succès de la dernière sortie d'expédition effectuée dans la région du Cap-Bon, qui avait attiré de très nombreux agriculteurs. Encouragé par l'intérêt manifesté lors de cette première sortie, le bureau a décidé une deuxième réunion d'étude qui aura probablement lieu jeudi 9 février à 14 h. 30 à la Distillerie Coopérative Viticole (D. C. V.).

Cette réunion dont MM. Torcol et coupin pourraient être les rapporteurs, aurait pour objet l'étude des divers variétés. Des fruits de Tunis et y a laissé beaucoup d'omis; si l'offre que va lui faire le Syndicat des Producteurs d'Agrumes est acceptée, ses amis se réjouiront d'entendre le très intéressant conférencier qu'il est.

M. Torcol a donné également au bureau des précisions intéressantes en ce qui concerne l'évolution du marché des agrumes.

Le bureau enfin s'est inquiété de l'impossibilité actuelle d'écoulement de la récolte de citrons et a envisagé un certain nombre de démarches tendant à obtenir une normalisation de ce marché.

## SAPCE

Engrais binaires azotés  
Engrais binaires potassiques  
Engrais complets chimiques et organiques spéciaux pour

AGRUMES - VIGNES

POMMES DE TERRE et TOUTES CULTURES

MARAICHÈRES et ARBUSTIVES

SULFATE DE FER

Nombreuses références

18, Av. de Carthage — TUNIS

PROPRIETES ACHETERAI OU LOUERAI

DOMAINE OU TERRAIN

Ecrire LYON HAVAS N° 4681

CHASSE FERMIER BOTTE SKI FOOTBALL MONTAGNE TRAVAIL

MARAIS

STES DES CHAUSSURES DU MARAIS  
3, RUE DES BOIS, MARAIS-DE-LOMME (NORD)

Syndicat des Producteurs d'Agrumes

Le jeudi 19 janvier 1950 s'est tenu le bureau du syndicat. Il s'est félicité du succès de la dernière sortie d'expédition effectuée dans la région du Cap-Bon, qui avait attiré de très nombreux agriculteurs. Encouragé par l'intérêt manifesté lors de cette première sortie, le bureau a décidé une deuxième réunion d'étude qui aura probablement lieu jeudi 9 février à 14 h. 30 à la Distillerie Coopérative Viticole (D. C. V.).

Cette réunion dont MM. Torcol et coupin pourraient être les rapporteurs, aurait pour objet l'étude des divers variétés. Des fruits de Tunis et y a laissé beaucoup d'omis; si l'offre que va lui faire le Syndicat des Producteurs d'Agrumes est acceptée, ses amis se réjouiront d'entendre le très intéressant conférencier qu'il est.

M. Torcol a donné également au bureau des précisions intéressantes en ce qui concerne l'évolution du marché des agrumes.

Le bureau enfin s'est inquiété de l'impossibilité actuelle d'écoulement de la récolte de citrons et a envisagé un certain nombre de démarches tendant à obtenir une normalisation de ce marché.

Le traitement d'hiver des arbres fruitiers et de la vigne est le plus efficace, parce que le plus énergique. Il s'effectue pendant le repos de la végétation par les :

VERALINES PECHINEY-PROGIL

Tous renseignements techniques  
S.C.P.A. — Pechiney Progil  
100, rue de Serbie — Tél. 76.11

## AGRICULTEURS

Pour vos ENGRAIS  
vos HERBICIDES  
vos INSECTICIDES  
et votre

## MATÉRIEL DE TRAITEMENTS

DEPARTEMENT ENGRAIS ET INSECTICIDES DE LA Société LE MOTEUR

74, Av. de Carthage — TUNIS

# Point de vue sur l'emploi de la Motoculture en Viticulture

Voir T.A.I. N° 103 du 29 oct. 1949

2° — Pour les travaux légers et auxiliaires

L'emploi de deux tracteurs pneumatiques d'une puissance maximum de 20 CV. Ces tracteurs devront avoir l'écartement de voie réglable, une grande manœuvrabilité et eux aussi un système hydraulique permettant l'emploi des outils portés. Ils devront pouvoir être équipés de remorques pouvant passer dans le vignoble, de scarificateurs légers, de coupeurs pour lutter contre le chiendent, de poudreaux à soufre avec moteur auxiliaire et de sulfateurs.

Le programme de travail de ces 2 tracteurs pourrait être le suivant :

Epdage d'engrais. — Après le sous solage l'un d'eux serait utilisé pour l'ouverture d'un double sillon dans le milieu des trois mètres et ce avec une charrue portée à un corps et à deux versoirs. Tandis que le deuxième transporterait à l'aide d'un épandeur qui pourrait lui-même être porté ou semi-porté à leur distribution dans la raie ouverte par le premier tracteur.

Après le premier gros labour de déchaussage vos deux tracteurs pourraient servir pour finir ce labour dans le milieu des trois mètres et ce avec une charrue portée à un corps et à deux versoirs. Tandis que le deuxième transporterait à l'aide d'un épandeur qui pourrait lui-même être porté ou semi-porté à leur distribution dans la raie ouverte par le premier tracteur.

Après le premier gros labour de déchaussage vos deux tracteurs pourraient servir pour finir ce labour dans le milieu des trois mètres et ce avec une charrue portée à un corps et à deux versoirs. Tandis que le deuxième transporterait à l'aide d'un épandeur qui pourrait lui-même être porté ou semi-porté à leur distribution dans la raie ouverte par le premier tracteur.

Après le premier gros labour de déchaussage vos deux tracteurs pourraient servir pour finir ce labour dans le milieu des trois mètres et ce avec une charrue portée à un corps et à deux versoirs. Tandis que le deuxième transporterait à l'aide d'un épandeur qui pourrait lui-même être porté ou semi-porté à leur distribution dans la raie ouverte par le premier tracteur.

Après le premier gros labour de déchaussage vos deux tracteurs pourraient servir pour finir ce labour dans le milieu des trois mètres et ce avec une charrue portée à un corps et à deux versoirs. Tandis que le deuxième transporterait à l'aide d'un épandeur qui pourrait lui-même être porté ou semi-porté à leur distribution dans la raie ouverte par le premier tracteur.

# Le problème des huiles de Tunisie vu par la C. G. A. Métropolitaine

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

des prix les plus favorables tout en les protégeant contre un effondrement éventuel des cours, par la garantie d'un prix minimum.

La C. G. A. se réjouirait que ces préoccupations se révélant avoir été superflues. Les cours actuels, pratiqués semblent cependant justifier davantage ses craintes que certains optimistes.

II. — Entre temps, pour soulager le marché et permettre le soutien des cours, la C. G. A. a pris l'initiative de demander, au cours de la négociation du traité de commerce franco-allemand, que le marché de l'huile d'olives soit entièrement libéré.

La C. G. A. a obtenu satisfaction. Les producteurs pourront donc, dès la signature du traité, vendre sans limitation de contingent, en Allemagne, les huiles d'olives à un cours avantageux. On ne peut, sans mauvaise foi, déclarer que la taxe de pérégation perçue à l'échelon de la distribution sur les huiles tunisiennes comme sur d'autres corps gras, puisse avoir, de près ou de loin, pour effet de nuire aux intérêts des producteurs. Ceux qui l'affirment à la légère, montrent qu'ils ignorent tout du mécanisme de compensation destiné à équilibrer, au profit des consommateurs, le prix de toutes les huiles vendues sur le "territoire métropolitain". Il importe donc de préciser une nouvelle fois :

- 1° que la taxe de pérégation n'est nullement spéciale aux huiles d'olives tunisiennes;
- 2° que la taxe n'est nullement perçue aux dépens des producteurs qui vendent librement leur

produit, à un prix librement débattu. Elle n'intervient qu'à l'échelon de la commercialisation dans le jeu de compensation opéré par les produits administrés par la G. N. A. P. O.;

3° Cette taxe n'est donc pas perçue dans le seul but d'avantager les producteurs d'huile d'olives métropolitaines qui, d'ailleurs, n'ont à commercialiser que 4.000 tonnes d'huile d'olives contre 100.000 en Tunisie.

C'est le rôle et la fonction même de la C. G. A. que tenter de concilier les intérêts de tous ses adhérents. La solidarité qui joue aujourd'hui pour les uns, jouera demain pour les autres.

CONCLUSION

1° La C. G. A. a proposé un système complet, aux éléments indissociables, permettant à la fois le jeu normal de la G. N. A. P. O., la protection des prix des huiles d'olives tunisiennes et celle des huiles métropolitaines.

2° Il est inexact que la taxe de pérégation puisse, de près ou de loin, desservir les intérêts des producteurs, puisqu'elle n'intervient qu'à l'échelon de la distribution.

Aussi bien, l'avenir montrera peut-être que la garantie proposée pour empêcher la baisse des cours à la production au-dessous de 140 fr., valait d'envisager avec sérénité une taxe de pérégation de 9 fr., perçue non aux dépens du producteur, mais du distributeur.

3° La C. G. A. a obtenu la liberté de commercialisation des huiles tunisiennes avec l'Allemagne sans limitation de quantité ni de prix.

Vous qui aimez les fleurs, choisissez les plus belles

L'Établissement Horticole Léon PIN

COLIS ROSIERS A SPECIAL « LES DIX PLUS BELLES ROSES »

COLIS C « ROSIERS GRIMPANTS »

Chaque colis comprend roses, rosiers, etc. Plantes contre un mur au midi, ils permettent de récolter un mois plus tôt, les premières roses (débüt avril sous le climat lyonnais).

Le colis franco à domicile : 800 fr.

Une notice illustrée sur les roses est jointe gratuitement aux envois.

Aux commandes de plusieurs colis, nous ajoutons gratuitement un Lis tigre de Chine, à belles fleurs rouge ponctuées de noir, pour faire bénéficier nos clients de l'économie réalisée sur l'emballage. Paiement par mandat poste ou chèque bancaire joint à la commande (dans la même enveloppe) ou contre remboursement (frais en plus 45 francs).

ETABLISSEMENT HORTICOLE LEON PIN

St-Genis-Laval près Lyon (Rhône)

Marque déposée Compte Postal 918-45 Lyon Marque déposée

# COMMUNIQUES

FRUITS ET PRIMEURS DE L'AFRIQUE DU NORD

Le n° 209, décembre 1949, de la "Revue Française de l'Oranger, de l'Arboriculture et des Cultures Irriguées" vient de paraître.

AU SOMMAIRE :

Application des méthodes synthétiques aux cultures de tomates; Observations sur la pratique des irrigations dans la plaine de l'Ha-bra; Considérations sur l'huile de pépins de raisins; Où cultiver les raisins tardifs ?; L'Entreposage frigorifique des oranges; L'Organisation du Commerce Fruitière aux Etats-Unis; L'Exportation d'agrumes du Maroc sur l'Algérie; Contrôle phytosanitaire; La matière pour la culture de la pomme de terre; Chronique apicole; Substituts du pollen pour fortifier les colonies; Production de la Cire; Conservation des semences de Citrus; L'échalotte; Les insecticides de synthèse dans la culture de l'oignon; Nouvelles purées congelées d'agrumes; A travers le monde; Échos et Informations; Enfin divers autres articles extraits de revues françaises et étrangères. Cette revue est en vente à :

Fruits et Primeurs de l'Afrique du Nord  
10, rue Colbert, Casablanca.

Abonnement un an : Maroc et Colonies : 1.000 fr. Etranger : 1.200 fr. Numéros : 100 fr.

COLONS pour vos MEUBLES, CHAISES, FAUTUILLIS, SOMMIERS METALLIQUES

Adressez-vous : LOUIS LABÉ  
28, rue Es-Sadikia, 28 — TUNIS

FRUITS ET PRIMEURS DE L'AFRIQUE DU NORD

Le n° 209, décembre 1949, de la "Revue Française de l'Oranger, de l'Arboriculture et des Cultures Irriguées" vient de paraître.

AU SOMMAIRE :

Application des méthodes synthétiques aux cultures de tomates; Observations sur la pratique des irrigations dans la plaine de l'Ha-bra; Considérations sur l'huile de pépins de raisins; Où cultiver les raisins tardifs ?; L'Entreposage frigorifique des oranges; L'Organisation du Commerce Fruitière aux Etats-Unis; L'Exportation d'agrumes du Maroc sur l'Algérie; Contrôle phytosanitaire; La matière pour la culture de la pomme de terre; Chronique apicole; Substituts du pollen pour fortifier les colonies; Production de la Cire; Conservation des semences de Citrus; L'échalotte; Les insecticides de synthèse dans la culture de l'oignon; Nouvelles purées congelées d'agrumes; A travers le monde; Échos et Informations; Enfin divers autres articles extraits de revues françaises et étrangères. Cette revue est en vente à :

Fruits et Primeurs de l'Afrique du Nord  
10, rue Colbert, Casablanca.

Abonnement un an : Maroc et Colonies : 1.000 fr. Etranger : 1.200 fr. Numéros : 100 fr.

COLONS pour vos MEUBLES, CHAISES, FAUTUILLIS, SOMMIERS METALLIQUES

Adressez-vous : LOUIS LABÉ  
28, rue Es-Sadikia, 28 — TUNIS

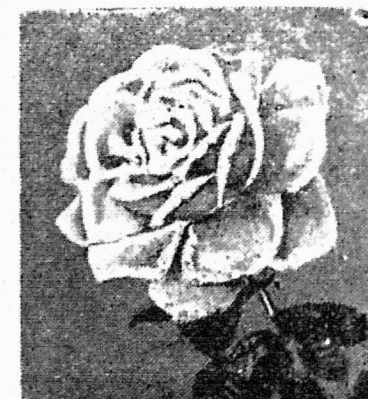
LE NOUVEAU TRACTEUR FORDSON MAJOR SEMI-CHENILLES

DISPONIBLE

Ets Jean BOULAIRE et Cie

30, RUE MASSICAULT — TUNIS  
24, AVENUE GAMBETTA  
TELEPHONES : 70.60 - 56.13

# Lyon, capitale de la soie... et aussi la terre d'élection des Roses



**ROSE « AMI LEON PIN »**  
nom de Pernet, car avec « Soleil d'Or » elle a été le premier à être créée par le célèbre horticulteur lyonnais Pernet.  
Les fleurs magnifiques de cette rose ont été récompensées par le grand prix de la Rose de Lyon en 1949. Elle est actuellement la plus connue de toutes les roses de Lyon. Dans leur langage image, les horticulteurs disent : « elle est du sang de Pernetiana ».

Lyon est resté le centre mondial de création des variétés nouvelles de roses.  
Plus de la moitié des nouveautés primées chaque année dans les diverses expositions sont obtenues à Lyon. Protégées par des brevets, elles sont reprises et diffusées en quantités innombrables par les plus grands horticulteurs de tous les pays : ANGLETERRE, ETATS-UNIS, AFRIQUE DU NORD, PORTUGAL, EGYPTES, etc.

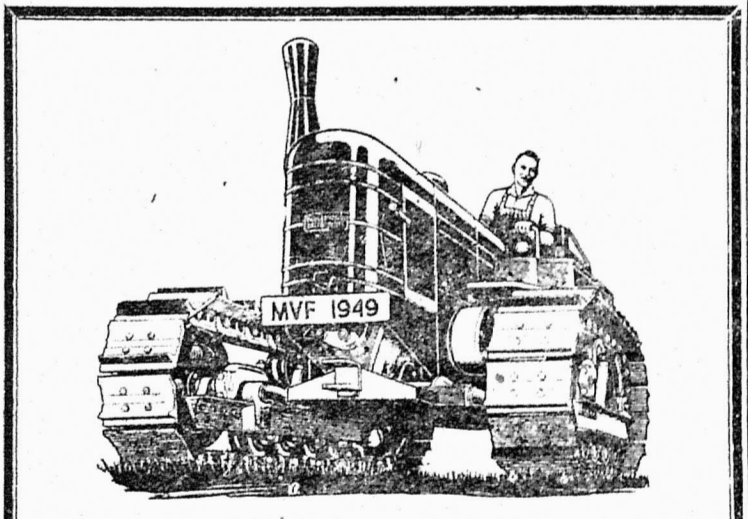
C'est également à Lyon que se déroule chaque année, en juin, le « CONCOURS DE LA PLUS BELLE ROSE DE FRANCE » dans le cadre grandiose du Parc de la Tête-d'Or.  
Disons aussi que c'est un autre résident lyonnais, PIERRE GUILLOT, qui a inventé le « greffage par écusson sur collet d'églander », seul procédé qui donne entière satisfaction pour propager les roses modernes.

La région lyonnaise est particulièrement favorable à la production de roses de choix. Le sol caillouteux et le climat sec permettent d'obtenir des sujets vigoureux et très sains, plus adaptés à la culture que les roses des régions plus humides.  
Les grands établissements de cette région exportent chaque année, par centaines de mille, leurs produits réputés dans toutes les parties du monde.

Discrettement, mais avec un égal succès, la Rose de Lyon contribue à faire mieux connaître sa petite patrie et la France.  
**F. DEAUX,**  
Professeur d'Horticulture  
et d'Arboriculture

**AMIS LECTEURS !**  
Si ce numéro de votre journal vous a plu,  
**DITES-LE NOUS**  
**ET DITES-LE A VOS AMIS**

**AGRICULTEURS**  
Faites des Essais Comparatifs à égale dépense, mettez sur une parcelle un engrais quelconque; sur l'autre l'Engrais d'Auby. Les résultats seront probants et fixeront vos préférences.  
Pourquoi les Engrais d'Auby sont-ils supérieurs ? Parce qu'ils sont à base de Nitrate de Potasse et de Vinsasse de betteraves.  
L'Usine des Produits Chimiques d'Auby fabrique elle-même son Nitrate de Potasse.  
**Comptoir Vinicole & V.A.M.A.O.**  
10, Rue Jean Le Vacher - TUNIS



DISPONIBLES  
**Tracteurs Diesel 34/40 cv.**  
**Fowler Marshall à chenilles**  
**Field Marshall à roues**  
chez  
**MAPAN**  
Maison PILTER Afrique du Nord  
48, Avenue de Carthage — TUNIS

**VITICULTEURS**  
LA  
MAISON PILTER AFRIQUE DU NORD  
**M. A. P. A. N.**  
48, Av. de Carthage — TUNIS  
vous offre  
**Le Tracteur Vigneron**  
**BRISTOL**  
23 cv. à la barre  
Relevage hydraulique  
Eclairage et démarrage électrique  
Largeur hors tout 0 m. 97  
DISPONIBLES

# Fédération des Coopératives Agricoles L'Assemblée Générale du 12 Janvier 1950

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)  
Avant d'en terminer avec cette question M. Reynier précise que contrairement à ce que certains déclarent, M. Gramois, Directeur du Crédit national n'est pas opposé à la création d'un statut de la Coopération agricole qui permettrait à l'organisme qu'il dirige de mieux connaître la situation réelle des coopératives qui ont appelé à lui.

**II. — Equipement et financement des Coopératives Agricoles :**  
Il faut à la Tunisie des capitaux nouveaux qui lui permettent de créer ou d'agrandir des installations de stockage des produits agricoles, grains, huile, fruits, secs, etc. Car c'est un pays à récoltes irrégulières ou à années déficitaire succédant des années fortement excédentaires. Le stockage y est donc nécessaire pour qu'un équilibre d'approvisionnement puisse être assuré.  
C'est en considération de ce problème de logement surtout et d'amélioration de la production agricole sous toutes les formes que certaines coopératives envisagent de nouveaux aménagements. Ceci réclame des crédits considérables.  
Le Plan Monnet est l'organisme métropolitain qui étudie ce problème de l'équipement et des investissements nécessaires.

Quelques dossiers de coopératives tunisiennes ont pu, fin 1949 lui être présentés et un crédit de près de 200 millions a été accordé. La C.O.S.E.M., l'U.C.V. et l'U.C.V.T. en sont les bénéficiaires.  
Les longs entretiens qu'a eu M. Reynier avec M. Fangeat, ont permis l'étude assez approfondie des dossiers des autres organismes agricoles sollicitant des crédits.  
A l'issue de ces conversations on peut dire que le Plan Monnet est entièrement d'accord pour l'attribution des crédits demandés. Nous ne savons pas si le Gouvernement tunisien sera porté à lui donner satisfaction. Et si le plan Monnet consent à attribuer sur les 10 milliards prévus aux investissements en Tunisie pour 1950-500 millions pour les coopératives agricoles, il n'est pas certain que le Gouvernement tunisien les accorde.

Le Plan Monnet préfère aux investissements non immédiatement rentables des réalisations permettant un rendement plus rapide de la production et pour cela rien n'est plus favorable et meilleur que l'organisation coopérative.  
M. Reynier se propose d'obtenir à ce sujet des entretiens avec M. le Résident Général et M. le Secrétaire général du Gouvernement tunisien et demande à M. Vacherot de bien vouloir se joindre à lui pour ces démarches.

M. Reynier fait connaître aux coopératives intéressées que la Fédération tient à leur disposition des formules types pour les demandes de crédit.  
M. Reynier, en terminant, demande à l'Assemblée de bien vouloir voter l'Assemblée concernant la réévaluation des parts. Vous approuvé déjà par le Conseil d'administration.  
**VEU :**  
« L'Assemblée Générale de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie, »  
— considérant que la valeur du franc a diminué depuis 40 ans dans des proportions importantes,  
— considérant que les adhérents aux coopératives agricoles fondées avant 1939 ont souscrit des parts sociales dont le nombre était proportionnel aux opérations qu'ils traitaient avec leurs coopératives, qu'il s'ensuit que selon la date de leurs souscriptions depuis la fondation jusqu'à ce jour, les mêmes sommes ont des valeurs nettement différentes dans des proportions très importantes,  
— considérant que les réalisations immobilières réalisées avant 1939 avec les fonds des coopérateurs ont une valeur réelle très supérieure à la somme inscrite au bilan et qu'en fait la participation des nouveaux adhérents est très inférieure à la participation des anciens adhérents, tout en donnant aux nouveaux les mêmes droits qu'aux anciens,  
— considérant qu'en donnant une valeur fixe aux parts et un intérêt statutaire sans possibilité de plus value et sans liberté de transactions sur ces parts tout en faisant courir aux sociétaires les risques de l'affaire, la loi établissant ces règles, si elle a voulu interdire toutes possibilités de bénéfice sur les parts n'a pas pu vouloir imposer une perte aux sociétaires par des manipulations monétaires qui étaient impensables à l'époque où elle a été promulguée,  
— tenant compte que l'actif et les réserves des coopératives ne sont pas la propriété des adhérents et qu'en aucun cas la loi n'autorise ceux-ci à se partager l'actif et les réserves;  
— constatant que le mouvement coopératif est non seulement nécessaire à la défense des intérêts professionnels, mais est indispensable dans l'économie générale du pays;  
— estimant en outre qu'il y a une mesure de simple justice à prendre et qu'il est inadmissible que dans des cas où le remboursement des parts sociales est autorisé par la loi, l'adhérent ou ses

« ayants-droit reçoit la même somme d'argent qu'à la souscription alors que cette même somme a diminué de valeur dans des proportions importantes; »  
— que cette mesure d'équité ne saurait, en aucune façon, porter atteinte aux Statuts de la Coopération, puisqu'il s'agit de faits nouveaux et imprévisibles,  
**DEMANDE :**  
« que les coopératives agricoles de Tunisie qui procèdent à la réévaluation de leur actif, soient autorisées à incorporer partie ou totalité du montant de cette réévaluation à la partie du capital correspondant aux parts sociales souscrites avant 1946 dans des proportions et des conditions à étudier et à déterminer par le Pouvoir Public, en accord avec les organismes coopératifs. »  
**III. — A. G. P. B. :**  
Ce vote est adopté à l'unanimité. M. Reynier, au cours de son séjour à Paris, a assisté à une réunion du Conseil d'Administration de l'A. G. P. B. au cours de laquelle le problème du prix de la betterave a été longuement débattu, car c'est là un point de conflit entre le Gouvernement français et les agriculteurs, relatif à la fixation des prix des produits taxes basés sur leur prix de revient. Une campagne pour l'application intégrale de la législation à ce sujet est envisagée.  
Ce vote est adopté à l'unanimité. M. Reynier, au cours de son séjour à Paris, a assisté à une réunion du Conseil d'Administration de l'A. G. P. B. au cours de laquelle le problème du prix de la betterave a été longuement débattu, car c'est là un point de conflit entre le Gouvernement français et les agriculteurs, relatif à la fixation des prix des produits taxes basés sur leur prix de revient. Une campagne pour l'application intégrale de la législation à ce sujet est envisagée.

M. Reynier rappelle au passage l'importance capitale pour les producteurs agricoles tunisiens du stockage aussi bien pour l'huile que pour les céréales.  
**IV. — Entente C.G.A. — Champs d'Agriculture :**  
M. Reynier, lors de son passage à Paris, a eu des entretiens à ce sujet avec les dirigeants de la C.G.A. métropolitaine.  
Il faudrait en effet, résoudre le problème de l'adaptation des statuts de la C.G.A. à la formule nouvelle envisagée en Tunisie. Une réunion à Paris des dirigeants des différents organismes intéressés est à l'étude.  
C'est une question primordiale que cette union indispensable de tous les agriculteurs de Tunisie. M. Reynier lit à ce sujet un extrait de « La Terre Africaine », du 3 janvier 1950, où M. Lamy, résident de l'Union Algérienne de la C.G.A., déclare :  
« La position coordonnée de notre agriculture doit être constamment défendue si l'on veut voir se maintenir l'équilibre désirable entre toutes les activités économiques du pays. Les débats actuels en France, en matière de politique agricole, le démontrent amplement.  
« Tout le monde le sait : L'ASSOCIATION SYNDICALE EST MAINTENANT UNE CONDITION DE VIE OU DE MORT. « être ou ne pas être ». Telle est la question célèbre d'Hamlet. On pourrait l'adapter à la mode de ce jour en disant : « ETRE GROUPE OU NE PAS ETRE ».  
C'est par la C.G.A. qu'on a été introduit au plan Monnet, poursuit M. Reynier. Si nous ne sommes pas présents à la C.G.A. à Paris, nous serons écartés.  
Nous verrons, par l'effort que vont faire les Coopératives si nous devons vivre ou mourir.  
**Situation financière de la Fédération au 1er janvier 1950 :**  
M. Reynier rend compte de la situation financière approximative de l'exercice 1949. La balance des comptes définitive au 31 décembre n'ayant pu être effectuée à ce jour, la première partie du budget pour 1949 envisageait les dépenses suivantes :  
pour la Fédération des Coopératives proprement dite... Fr. 1.187.000  
pour « La Tunisie Agricole »... 1.066.000  
Les prévisions de recettes étaient de 2.370.000 francs.  
Les résultats approximatifs de l'exercice 1949 se chiffrent par les dépenses :  
pour la Fédération proprement dite... Fr. 1.058.255  
pour « La Tunisie Agricole »... 1.158.016  
Les recettes se sont élevées à 2.160.000 francs.  
**VI. — Etude des prévisions budgétaires pour 1950**  
La Fédération des Syndicats n'ayant obtenu le montant des cotisations qu'elle envisageait pour 1949, l'Union de Tunisie de la C.G.A. a été conduite à réduire ses

frais pour pouvoir vivre en 1950.  
Ceci l'a amenée : 1. à vendre la voiture automobile; 2. à comprimer son personnel; 3. à licencier un dactylo, du rédacteur en chef de « La Tunisie Agricole » et d'un employé. Ces compressions permettent d'envisager : 1. des prévisions de frais de voyage et de représentation importants qui s'avèrent absolument nécessaires à la défense des intérêts de l'agriculture tunisienne et des Coopératives en particulier;  
2.) la continuation de la parution du journal deux fois par mois aux mêmes frais, n'ayant plus de rédacteur en chef appointé au mois. M. Reynier donne lecture du projet de budget envisagé pour 1950.  
Ce projet prévoit la publication de « La Tunisie Agricole » deux fois par mois, car il faut faire les efforts nécessaires pour maintenir la parution régulière. Le journal est lu, non seulement, en dehors des agriculteurs, par tous ceux qui s'intéressent en Tunisie aux problèmes agricoles, mais aussi à Paris. Il est un organe d'action nécessaire à la poursuite de l'œuvre coopérative et syndicale, intimement liée, entre elle-même, à l'agriculture, au principe d'union franco-tunisienne qui sont ceux de l'Union de Tunisie de la C.G.A. exigent que ce journal soit bilingue.  
Aussi, poursuit M. Reynier, c'est avec l'espoir qu'une entente de toutes les forces agricoles tunisiennes, et avec confiance dans l'avenir, que je vous demanderais de défendre notre organisation dans les organismes coopératifs que vous représentez, pour que vos participations en 1950 permettent d'équilibrer notre budget sans vous avoir grevées autrement qu'il dans le passé.  
M. Charles Carrier déclare qu'il faut tout mettre en œuvre pour pouvoir continuer la publication de « La Tunisie Agricole ». Aussi, si des coopératives ne répondraient pas à notre appel, il faudrait envisager des moyens complémentaires. Il propose la création d'un syndicat de gens de bonne volonté » apportant une contribution personnelle et volontaire. « Je crois que c'est une solution à retenir » poursuit M. Carrier. « Il faut maintenir notre programme d'union franco-tunisienne ».  
M. Charles Carrier donne alors lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. de Warren qui exhorte les agriculteurs de Tunisie à poursuivre l'œuvre entreprise par les pionniers du rapprochement franco-tunisien et M. Carrier termine en déclarant que c'est à l'Union de Tunisie de la C.G.A. de continuer, dans la voie tracée, à resserrer toujours davantage les liens qui doivent unir tous les hommes attachés à la terre tunisienne.  
Cette intervention de M. Charles Carrier est longuement applaudie.  
**VII. — Désignation d'un délégué à la Fédération Nationale de la Coopération Agricole :**  
Le mandat de M. Reynier est renouvelé à l'unanimité.  
**VIII. — Adhésions nouvelles à la Fédération :**  
Les demandes formulées par la Coopérative des Eleveurs de Brebis et Chèvres laitières — la Coopérative des Agriculteurs du Goubellat — la Coopérative de Méticulture du Contrôle Civil de Medjez-el-Bab, sont acceptées à l'unanimité.  
**IX. — Congrès de la C.G.A. à Paris :**  
Ce Congrès doit avoir lieu dans la première quinzaine du mois de mars. La Tunisie devrait y être représentée au moins par M. Vacherot et par le Président de la Fédération des Coopératives.  
M. Reynier demande aux membres de l'Assemblée de faire connaître s'il en est d'entre eux qui se trouveraient à Paris à cette époque et pourraient se joindre aux représentants désignés.  
Avant que la séance soit levée, M. Charles Carrier, au nom de toute l'Assemblée, remercie M. Reynier de son activité tant en Tunisie qu'à Paris et à Genève, grâce à laquelle les coopératives peuvent prendre une place toujours plus importante dans la vie agricole de la Tunisie.  
La séance est levée à 11 h. 45.

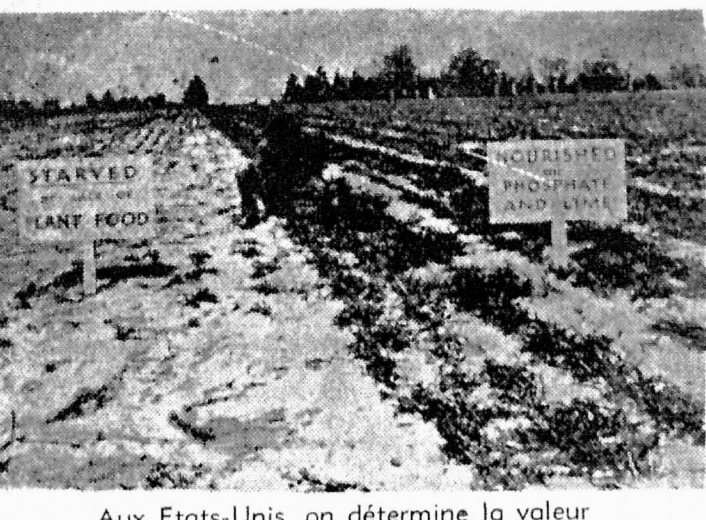
**IMPRIMERIE LA RAPIDE**  
Le gérant responsable  
**E. COANET**

**Broyeurs "GONDARD"**  
Robustes et simples — 5 modèles de 3 à 100 CV.  
**REMORQUES AGRICOLES "NICOLAS"**  
3 tonnes — Châssis tubulaire télescopique  
Exclusivité :  
**Ets P. PARRENIN TUNIS**  
91, Avenue de Carthage

**TOPAN**  
attire et tue tous  
**LES RATS**  
En vente chez  
**V<sup>o</sup> HABIS**  
74, rue de Portugal — TUNIS  
Agent général :  
**A. NAHUM**  
4, rue d'Algérie — TUNIS

Vous qui faites du...  
« Tous - Terrains »  
Voilà qui vous intéresse !  
Une voiture « TOUS TERRAINS »  
4 ROUES MOTRICES  
**la « LAND-ROVER »**  
QUALITE VITESSE  
ET ECONOMIE (11 à 12 L. à 100 kms)  
Société **LE MOTEUR**  
54, Av. de Carthage — TUNIS

# La Technique Agricole



Aux Etats-Unis, on détermine la valeur des différents engrais par des essais. A gauche et à droite : deux résultats différents

# LA C.G.A. SUR LES ONDES

(Suite de la première page)  
« Elément d'autant plus sensible que le déséquilibre s'accroît entre les prix de revient agricoles et les prix industriels (engrais, matériel, construction, etc.) en face d'une concurrence mondiale rendue redoutable par une organisation commerciale moderne.  
« Tant de facteurs intervenant dans le bilan d'exploitation, l'effort de quelques uns à rechercher la production la plus élevée pour le prix de revient le plus avantageux. Ou plus exactement — en se plantant aux disciplines d'une nécessité politique de la qualité la production optimum au meilleur prix de revient.  
« Dès lors s'impose le machinisme : à ne considérer que l'accroissement des prix de main-d'œuvre on peut prévoir que la « motorisation » agricole ne peut que s'accroître dans les années qui viennent, même dans des secteurs, comme la culture maraîchère, qui n'y ont guère recourus jusqu'à présent.  
« Faut-il souhaiter qu'elle soit fulgurante ? Non. Car la foule des cultivateurs agricoles en souffrirait gravement. Un équilibre est à rechercher dans l'intérêt général, pour éviter un déracinement dangereux.  
« Songeons en effet qu'une « motorisation » simplifiée rationnelle peut réduire de 60 pour 100 la main-d'œuvre d'une exploitation agricole...  
« Et voilà. Ce point de vue vaut ce qu'il vaut. Il a du moins le mérite de procéder d'une étude sérieuse et impartiale de la question, et d'une connaissance profonde des conditions économiques spéciales du Maghreb. »

Reparons un peu des progrès techniques dans la Métropole :  
« Un nouvel équipement a été essayé le 24 novembre dernier, pour la première fois en France, sous les auspices de la Coopérative de désinfection des sols.  
« Le procédé, pour le moins original, consiste à injecter de la vapeur dans le sol, produite par une génératrice sur pneus offrant l'aspect de la locomobile actionnant des matériels de battage.  
« La surface de chauffe de la machine est d'environ 22 m. 2 et la pression maximum de 8 kg. 500 par Cm-carré.

Et l'auteur de conclure :  
« On peut penser que malgré l'emploi des tracteurs, les chevaux seront encore longtemps nécessaires à l'agriculture et à la manutention des matériels agricoles, peut-être même compensés par les nouveaux débuts thérapeutiques.  
« Voilà qui complète heureusement, n'est-ce pas, notre petite enquête sur la mécanisation.  
**PORCELAINE**  
**CRISTALLERIE**  
**ARGENTERIE**  
**FAIENCES**  
**V. De CHRISTMAS**  
Maison Spécialisée  
11, rue de Bretagne — TUNIS  
Téléph. 00.73  
**SYNDICAT**  
**DES TRANSPORTS PRIVÉS**

Nous rappelons qu'il a été créé en juin 1949 le Syndicat des Agriculteurs, commerçants et industriels effectuant des transports à titre privé pour les besoins de leur activité professionnelle », par abréviation : « Syndicat des Transporteurs privés ».  
En six mois cet organisme a obtenu, tant sur le plan particulier que dans l'intérêt général, des résultats substantiels.  
Ce Syndicat sera d'autant plus fort que ses membres seront mieux groupés et plus nombreux.  
Les adhésions sont à adresser à Tunis, à la C.G.A.

**Un nouveau Tracteur...**  
avec ses outils agricoles adaptés

**ACHETEZ UN PHILIPS**  
la meilleure spécialité  
**GHIANI**  
15, Av. de Carthage TUNIS  
la meilleure spécialité  
Postes PHILIPS à batterie 6 volts  
fabrication Hollandaise  
Lampes Philips 6, 12, 24 et 32 volts pour Wincharger

Le nouveau Tracteur Renault 22/30 CV est véritablement le tracteur à tout faire de la ferme française  
2 modèles : NORMAL, VIGNERON.  
équipes du fameux moteur 85, type agricole, le meilleur moteur du monde  
ayant fait ses preuves sur 300 000 VEHICULES

**40 PAR JOUR**  
FABRIQUE EN GRANDE SERIE  
avec un outillage moderne, il a hérité les qualités de robustesse des 22 000 Tracteurs Renault en service dans toutes les régions de France  
**un tracteur SIMPLE**  
qui peut être mis rapidement entre TOUTES LES MAINS conduite aisée entretien facile  
**Le nouveau TRACTEUR 22/30 cv**  
**RENAULT**  
RÉGIE NATIONALE  
Exposition - Démonstration - Livraison immédiate  
Société Tunisienne des Automobiles RENAULT  
Route de La Goulette - Téléphone : 804.66  
et chez tous ses agents de Tunisie

# تونس الفلاحية

لسان جامعة التعااضيات الفلاحية للقطر التونسي وجامعي النقابات الفلاحية ونقابت الاختصاصيين الفلاحين بالقطر التونسي  
( اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا. )

نظرا لوفرة المواضيع اضطررنا الى ارجاء موضوع م. فيليب لامور فيما يخص الزيوت التونسية الى العدد المقبل وكذلك تقرير جامعة التعااضيات الفلاحية الذي حررتة في اجتماعها المتقد يوم ١٢ جانفي ١٩٥٠

عدد ١٠٦  
ثمن النسخة ١٥ فرنكا  
الاشتراك عن سنة : ٣٠٠ فرنكا  
توجه الدفعات الى الحساب الجاري  
البريدي لجامعة التعااضيات الفلاحية للقطر  
التونسي القاضة المركزية عدد ١٠٣٠٦  
الادارة : شارع جول فيري عدد ٧٢  
تونس - تليفون عدد ٤٥ - ٧٦  
يوم السبت ٢١ جانفي ١٩٥٠  
الموافق ٢ ربيع الثاني ١٣٦٩

## سانحة

### حول صابة الزيوت

ان صابة زيت الزيتون التي وقع التحصيل عليها هاته السنة لم تجد العناية الكافية من ناحية التصدير حتى ان ثمن الزيت انحط في بداية الموسم الى اقل من راس المال.

ونحن اذا اردنا ان نبين سبب هاته الحالة بصفة عامة نقول بان المصدرين والتجار والحكومة لهم دور في ذلك الانخفاض.

فاذا اعتبرنا السنين الجدية الماضية وكون صابة الزيتون وجعل سعر مناسب لزيوتنا يعود باستخلاف المطاريف الماضية اثناء سنى النقص وبالفائدة على مجموع القطر التونسي ينبغي ان يكون ثمن زيت هاته الصابة كفيلا باستدراك الماضي ومواجهة المستقبل.

ان تونس اكثر من كل قطر في حاجة اكيدة الى استيداع كمية مهمة من الزيت لمواجهة الطوارئ واحيانا الصفايسون لم يغفلوا على هاته القواعد الضرورية حتى ان بيع الزيت كان متتابعا في الاشهر والمدة الماضية.

كثير من فلاحى الزيتون افلتوا هاته

(تونس الفلاحية)

## الاستمرار على السياسة الفلاحية

جاء في جريدة « باتاي » المؤرخة في ١٣ ديسمبر ١٩٤٩ الفصل التالي بقلم م. قرافي : « ان سعر القطن قحما فيما قبل الحرب كان يساوي دولارات ٣٠٥٥ بسوق شيكاغو ودولارات ٣ بسوق يونس ايرس ودولارات ٥٩٥ بسوق باريس.

وفي اكتوبر ١٩٤٩ صار سعر القطن قحما دولارات ٧٨٥ بسوق شيكاغو الحر ودولارات ٨ برصيف يونس ايرس ودولارات ٧١٠ لا غير بديوانا للحبوب.

وبعبارة اوضح عندما يبيع الفلاح الفرنسي قمح بفرنكات ٢٥٠٠ فالفلاح الاميركي صاحب الضعاف الثامنة لا يسلمه باقل من فرنكات ٢٢٢٥ والملاك الارجنطيني بفرنكات ٢٨٠٠

وإذا رجعنا الى اوروبا نجد قطن القمح يساوي فرنكات ٣٠٠٠ ببلجيكا وفرنكات ٣٣٠٠ وأزيد من ذلك بايطاليا.

ان مداخيل الانتاج الفلاحي بفرنسا ضاقت ستة عشر مرة منذ عام ١٩٣٨ اما الانتاج الصناعي والتجاري فخمسة وعشرين مرة او ستة وعشرين »

ولنذكر الآن ما صرح به م. لوجاندر امام المجلس الملى في نفس الموضوع عند مناقشة الميزانية الدولية حيث قال : « في شهر جوان المصرم صدر الاذن من باريس للديوان الملى لصناعة الحبوب بمقاطعة الاين بتوجيه مائة وخمسين الف قطن قحما نحو الشمال

### يا فلاحو العنب

ان دار بيلتار بافريقية الشمالية م. ا. ب. ا. ن.

٤٨ شارع كرتاج - بتونس  
تقدم لكم التركور فينيورون  
قوة ٢٣ حصانا يحرك بالكهرباء عند الشروع  
في المسير

عرضه ٩٧ صاتيما  
معروض للبيع

## جامعة نقابات الجنوب الفلاحية تقيم اجتماعا هاما

صفاقس - في ٣ ديسمبر ١٩٤٩ استدعى السيد كرتيان رئيس جامعة نقابات الجنوب الفلاحية جميع فلاحى جهته الى عقد اجتماع عام.

واغتناما لهذا الاجتماع العظيم استدعى م. كرتيان في آن واحد زيادة على م. فاشرو وكارتيك م. بينا رئيس الحجره المختلطة للجنوب وم. ديليني رئيس الحجره الفلاحية للشمال يريد بذلك تأييد مجهودات الفلاحين المتخربطين ضمن الس. ج. ا. للوصول الى اتفاق عام فيما يخص الدفاع على مصلحة الفلاحه.

وهذا الاجتماع دليل على تضامن الفلاحين عندنا من الشمال الى الجنوب.

وهذا ما قاله م. كرتيان في ترحبه بالسادة الرؤساء وبالاخض السيد ديليني الذي جاء لأول مرة لصفاقس بعد ان صار رئيسا للحجره

## وسام الشرف لـ م. شارل كاريبي

يا م. كاريبي ولا شك انهم استموا لسذاجتكم ولاعتقادكم في مستقبل احسن ولكن في النهاية اعترفوا بان الحق من جانبكم وصرح بهذا الاعتراف حتى الرسيمون.

فالحيالى اصبح سابقا من رجال الطليعة فللافاظ قيمتها لانها تعبر عن التطور الذي اعترى الافكار منذ ٥٠ سنة. وما وقع هذا التطور الا بفضل اولئك الحيايين الذين وجدوا منذ ٥٠ سنة انه حقا بفضلكم وانه لاجسن حجة على نجاحكم.

ان مستقبل تونس لفي تربتها وفي اتحاد جميع من يعيش من ارضها هذه كلمات قالها الرئيس كوانى في عام ١٩٣١ وستبقى حقيقة صادقة الى الابد.

ان اعتقادكم الراسخ في استمرار هذا المشروع اعتقادكم هذا هو احسن جزء من ذلك الوسام الذي استحقتموه منذ زمن بعيد وفي انه عن بذركم الصعب المستعمل في حقول كانت في الغالب قاحلة تنتج بلا ريب صابة لا تقدر بمال في الحب والسلام.

واظهر مسيو كاريبي تاثيرا وشكرا للخبراء بساطته مملوءة صداقة وقام جميع الحاضرين لينصتوا وقفا عندما تلى الرئيس كوانى قرار رئيس الجمهورية القاضي بتسمية م. كاريبي فارسا في جوقه الشرف فكانت لحظة تاتر صادق ولا شك ان شارل كاريبي احسن بهذا الجو الودى المغمم بالاعجاب الذي احاط به.

وبعد دوران المرطبات والحلويات وكؤوس الشمانية وقف م. ريني والقى بسطة حول المهمة التي قام بها في فرنسا فاعطى مستعبيه باكورة مجالواته والنتائج المنتظرة منها.

وما انتهى هذا الاجتماع الا في ساعة متأخرة لان كل واحد من الحاضرين لم يشأ تقصير هذه السويغات ، ساعات الود والاتحاد.

### قدموا مطلبكم كي تقتنوا

تركور « فولار مارشال »

عند: م. ا. ب. م.

شركة بيلتار بافريقيا الشمالية  
٤٨ شارع كرتاج - بتونس

(انظروا الصورة بالصفحة الثانية الفرنسية)

تم اخذ م. فاشرو الكلمة وشكر في البداية الرئيس كرتيان الذي تسبب في هذا الاجتماع الذي يكون عدة وسائل ودفعية لقادة الس. ج. ا. الذين يريدون دائما تكوين الاتحاد وانتقل الى المسألة الخطيرة التي قدمها الرئيس بينا وطرح قضية الزيوت الخارجية والسيرة التي اتبعها الس. ج. ا. بفرنسا بواسطة مسئلها م. فيليب لامور ولخص هذا الموضوع قائلا : لا ينبغي ان نحمل كامل مسؤولية حالة زيوتنا على الس. ج. ا. بفرنسا حيث كان ينبغي علينا في الابان الاحتياط على خزن كمية زيوتنا كما وقع للحبوب.

فاكد الرئيس م. بينا بان الايالة التونسية تقدر على خزن جميع زيوتها وخالفه في هذا الراى اكثر فلاحى الزيتون الحاضرون.

واتناء تبادل النظريات حول هاته المسألة شارك فيه كل من السادة بيسيتيل وسعادة وروسى وارنو الخ.

والزمت الاسئلة التي وضعها م. ارنو في قضية الكلام الذي صرح به م. روبان بصفاقس في حق اتباع الس. ج. ا. لحزب سياسى م. فاشرو على اعطاء بيان واضح في هاته المسألة وبالجملة فقد تحصل م. بيسيتيل على موافقة المجتمعين في طلب م. فاشرو ليعث بنص تقرير على هذا الاجتماع الى م. فيليب لامور ليطالب منه بان الموقف الذي اخذه بصفته كاتبا عاما للس. ج. ا. في حق المواد النسيمة بمناسبة اجتماع المجلس الاقتصادي الذي وقع يوم ٢٣ نوفمبر ١٩٤٩

## اجتماع نقابي بمدينة القيروان

في ٢٢ ديسمبر ١٩٤٩ انعقد بالقيروان اجتماع هام باستدعاء من النائب الرئيس لنقابة المزارعين الفلاحين السيد بورنان.

وقد حضر هذا الاجتماع الرئيس فاشرو ومصحوبا بالسيد ديمون كاهته والسيد كاريبي الكاتب العام للس. ج. ا.

وقد شرف كل من السيد العامل والسيد المراقب المدني بالمكان هذا الاجتماع بحضورهما مصحوبين بمساعديهما تقديرا للمسائل الفلاحية وتنشيطا لجمعيتنا التي تتابع اهدافا تشييدية باتفاق مع الحكومة.

وقد قابل هذا الاجتماع الفلاحون تونسيون وفرنسيون الذين اتوا من جهات بعيدة بكل التقدير وتراحموا في الدخول الى قاعة السينما السيد عمر بن محمد العوانى عضو بالمجلس الكبير والسيد انجير كاهية رئيس الحجره المختلطة للوسط حضرا ايضا هذا الاجتماع.

وقد اخذ الكلمة كل من السادة فاشرو وكاريبي وفرحات رئيس قلم التحرير لجريدة « تونس الفلاحية » ميسين العمل الشيدى للس. ج. ا. ضمن المشروع العام للاقتصاد الفلاحي بالايالة.

وقبل ان يارح السيد المراقب المدني مكان الاجتماع حقق للفلاحين مساعدته ومعونته السيد العامل لهم.

وقد صرح السيد عطا كاهية الكاتب للنقابة بتقرير هام جمع فيه مسائل الجهة وبين بان هاته القابة الحديثة العهد صار لها اعناء كبير بجميع المسائل التي لها مساس بالفلاحة بالجهة

نقابة تريفافة عقدت هذه القابة اجتماعا يوم ١٦ ديسمبر ١٩٤٩ قررت اثناء موقوفها ازاء المشاكل الالية :

ثمن حب الزيتون : تبين جليا لنقابة عند التفجير بين السعر الرسمي للحبوب الفرنسية والزياتين التونسية ان الحبوب الزيتية الفرنسية يساوى سعرها ثلاثة اضعاف السعر المتوسط للزياتين التونسية.

ولتلافى هذه المظلمة طلب اعضاؤها الحاضرون بالاجتماع اولاً الا يوظف على الزيوت التونسية عند دخولها لفرنسا اى اداء اضافى - ثانياً ان لا يؤذن بحجب الزيوت الايطالية والاسبانية او الاغريقية الى فرنسا الا بعد نفاذ الزيوت التونسية. فهذا التدبير لا يخشى ان تجرعه سابقة اذا اعتبرنا ان منع دخول الزيوت التونسية الى فرنسا في العام الفارط تقرر فرضه حتى يمكن تصريف الزيوت الاسبانية هناك - ثالثاً ان يضرب لقيمة صابة الزيتون الجارية التي انت بعد اجاحة خمس سنوات اوفر حساب حتى يكون ذلك اجرا عادلا لكد ست سنوات - رابعاً ان يقع الشروع عاجلا في العمل بمقترحات المجلس الاقتصادي المتعلقة بشراء خمسة وعشرين الف طن من الزيوت التونسية من طرف ادارة التموين الفرنسي.

مصلحة قيس الاراضى : نظرا لتواني فرع هذه المصلحة بصفاقس بالنقابة ترغب من الادارة المركزية اتخاذ الاجراءات اللازمة حتى يكون سيره اسرع.

## اجتماع نقابي بمدينة القيروان

وقد احيط الاعضاء علما بالعمل المتخذ من قبل الس. ج. ا. بفرنسا فيما يخص الدفاع عن اسعار الحبوب الامر الذي يخول للفلاحين مواجهة المطاريف المرتفعة لفلاحة الحبوب.

وتابع السيد عطا قائلا ان تكلم الانسان كثيرا عن خصوبة سنة ٤٩ بجهتنا يتعين عليه ان يفكر في الاداءات المخدلة بدمه فلاحى جهتنا منذ خمس سنوات وفي القروض والديون حتى ان ٩٥ بالمئة من فلاحى القيروان وجلاس اضطرروا لبيع كامل محصولهم والبعض منهم لم يبقوا حتى تموينهم ولا بذرهم ولا قوت سعيهم.

وبفضل تداخل السيد لامور لدى جناب م. شومان وزير خارجية فرنسا وقع ابرام اتفاقية تجارية فرنسية المانسة وضع مليونان من الدولارات لاجل استجلاب زيت الزيتون.

وقد عرف السيد فاشرو كيف يدافع على فلاحى الزيتون في النطاق الدولى اثناء الاجتماعات وبواسطة التقارير والتدخلات ليسوى المسائل المسوطة بمناسبة وفرة الصابة التي تجنى ثمارها.

وقد شكر الحاضرون هيئة اتحاد الس. ج. ا. ودافعوا على اسعار الحبوب وطلبوا تعيين سعر الشعير بالف وسبعمائه ٥٥ فرنكا للقطن. وطلدوا منح قروض طويلة الاجل للمشجرين وبخاصة للمقمن كما طلبوا تنفيذ مشروع الريا وذلك باقامة سد كبير على ود زردو وقرروا توحيد نقابات الجهة

هاته القابة الحديثة العهد صار لها اعناء كبير بجميع المسائل التي لها مساس بالفلاحة بالجهة فوافق الجميع على هاته الرغبات.